

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

PROJET ESPLANADE DES INVALIDES - REINVENTER PARIS II : Relogement des locaux DPE et DVD (MOA Ville de Paris) et projet AEROG'ART (MOA EN INVALIDES)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **VILLE DE PARIS - DPCA**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **BENHAIM Reine, Directrice Adjointe des Constructions Publiques et de l'Architecture de la Ville de Paris**

RCS / SIRET **2 1 7 5 0 0 0 1 6 0 0 0 1 9** Forme juridique **Collectivité territoriale**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 6a)	Implantation des trottoirs, chaussées et bâtis à modifier sur environ 300 m de voirie existante
Catégorie 44d): Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements Nomenclature ICPE: 2710-2	Création d'un espace d'exposition Aérogare (ERP de 2ème catégorie de type N et Y avec activités annexes de type L et M) Déménagement de l'ICPE existante (déchetterie) sous régime déclaratif → modification substantielle, impliquant une nouvelle déclaration et une cessation d'activité pour la déchetterie existante

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le volume sous-dalle, gare souterraine, est partagé entre la Ville de Paris et la SNCF pour une surface de 18 000 m² (voir annexe13), tandis que le bâtiment de l'aérogare accueillait jusqu'en juillet 2022 le siège d'Air France. L'emprise SNCF n'est pas concernée par le projet. Le projet consiste d'une part à un relogement des locaux de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et de la direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) en mutualisant les surfaces (surface utile de 2300m² contre 2400m² aujourd'hui) et d'autre part au projet AEROG'ART. Le projet global nécessite de reconfigurer la voie Paul-et-Jean-Lerolle en sous dalle. Le relogement de la DVD/DPE nécessite une nouvelle voirie avec aire de retournement, créée à cette occasion et des aménagements temporaires pour le relogement des services durant les travaux. L'ensemble mutualisé sera une Installation Ouverte au Public (IOP) de 99 personnes environ classée en Installation Classée pour la Protection de l'environnement (ICPE) produits non dangereux, accessible à tout public.

Le projet AEROG'ART consiste à implanter 3 entités: un espace d'exposition (4611m² SDP) dans l'ancienne gare; et dans l'espace sous dalle (3244 m² SDP): une grande halle comportant des restaurants (1202m² SDP), un espace ludo-pédagogique (1469m² SDP) et son administration (573 m² SDP) organisés autour d'un parvis, avec une activation de la terrasse sur l'esplanade de manière saisonnière (950 m²). * Surfaces indicatives PHASE ESQUISSE

4.2 Objectifs du projet

La sous dalle des Invalides, ancienne gare des Invalides, est un des sites « Réinventer Paris II ».

Le site comprend le bâtiment de l'aérogare et l'espace en sous dalle compris entre les rues Esnault-Pelterie et Fabert, Paris 7ème. Les volumes sous dalle sont aujourd'hui partagés entre différents locaux de la Ville de Paris et de la SNCF, desservis par la rue Paul et Jean Lerolle (voir annexe 15).

Le projet lauréat « Aéro'art » du groupement NJJ/Emerige / Nexity / DPA / SemParisSeine occupera le bâtiment « Air France », ainsi qu'environ 2/3 des surfaces de la ville de Paris dans l'ancienne gare. La MOA est assurée par EN INVALIDES.

Les services présents sur site, de la DPE (déchetterie – espace tri et atelier engins) et de la DVD (brigade centre) seront relogés dans le tiers restant, sur une emprise d'environ 2 300 m² comprenant les espaces restant disponibles sous l'esplanade et des locaux à proximité et situés autour du commissariat du 7ème arrondissement.

Pour ce faire, une partie des occupants sous-dalle vont déménager vers d'autres sites, et une nouvelle voirie desservira les emprises créées. A terme, la SNCF, le projet Aéro'Art et les locaux DPE/DVD seront des entités différentes sous le même « toit » constitué par la structure de la dalle des Invalides.

Cet objectif doit être atteint tout en respectant l'obligation de service de la brigade centre (DVD) avec un relogement temporaire et de l'espace tri – déchetterie, de l'atelier des engins (DPE). Il est donc demandé à la DCPA de mettre en place un déroulé des travaux permettant la continuité du service public et le relogement éventuel des entités considérées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux est le suivant: le relogement définitif des locaux ville de Paris est le préliminaire aux travaux EN Invalides

* travaux Ville de Paris : durée estimée de 27 mois (compris interruption des travaux pour les JOP et aléas).

- Phase 1: relogement provisoire des locaux de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) dans une partie des locaux vacants de la sous dalle, afin de libérer la parcelle du projet ville de Paris.(temps estimé: 4 mois)
- Phase 2: déplombage/désamiantage de la structure métallique de la dalle sur la parcelle du projet ville de Paris (temps estimé: 5 mois)
- Phase 3: tracé de la nouvelle voirie définissant les 2 parcelles (ville de Paris et EN Invalides) + travaux de relogement définitif des locaux DVD et de la déchetterie (temps estimé: 18 mois)
- pour EN INVALIDES: durée estimée de 42 mois à compter de la libération des espaces par la ville de Paris (fin décembre 2024)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

— Locaux DVD:

• La Brigade Centre dispose de locaux de stockage de mobiliers urbains, de signalétique, et de matériaux (sel, sable, sablons,...), d'un atelier, d'une aire de stationnement et bureaux

• 7 véhicules / effectif est de 17 agents (pas d'évolution par rapport à aujourd'hui)

—Locaux DPE:

• L'espace tri sera accessible au public qui y dépose les déchets non pris en compte dans la collecte traditionnelle. Le public accède en voiture ou à pied aux différents conteneurs.

• L'atelier engins comprend une aire de stationnement et de lavage des Engins de Nettoyement de Trottoirs (ENT), un grand espace de stockage et des bureaux,

• Les locaux sociaux pourront être mutualisés.

• l'aire de manoeuvre d'évolution des poids lourds sera mutualisée avec la DVD.

• 17 véhicules / L'effectif est de 82 agents (pas d'évolution par rapport à aujourd'hui)

—Fonctionnement de l'espace d'exposition:

Sous-dalle : 9h-19h pour les bureaux administratifs et espace ludo-pédagogique (Labs, salle immersive, 9h-22h pour salle de conférence,...)

Aérogare : 9h-19h pour le musée, avec 1 nocturne par semaine à 22h, 9h-minuit pour la salle de privatisation selon événements.

Zone d'exposition ouvert au public 6j/ 7 (mardi-dimanche), bureaux fréquentés 5j/ 7 (lundi-vendredi) mais présence globale de personnel et de public sur le site 7j/ 7.

Effectif: 56 salariés

Fréquentation attendue: 1 million à 1,5 million de visiteurs par an

—Restaurants et terrasses: 11h30-1h

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes:

- Permis d'aménager - Réaménagement de la voirie: MOA DCPA
- Permis de construire pour les locaux de la DVD/DPE: MOA DCPA
- Permis de construire - projet AEROG'ART: MOA EN INVALIDES

Cessation ICPE (2710-2): attestation ATTES-SECUR: MOA DPE

Déclaration ICPE (2710-2) : déménagement de la déchetterie existante: MOA DPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SDP ESPACE TRI (DPE)	737 m ²
SDP ATELIER ENT (DPE)	443 m ²
SDP BRIGADE CENTRE (DVD)	859 m ²
SDP LOCAUX SOCIAUX (DVD/DPE)	301 m ²
SDP Aérogare (EN INVALIDES)	4611 m ²
SDP espace sous dalle (EN INVALIDES)	3244 m ²
+espaces extérieurs (parvis, patio, allée couverte, glacis mur, escaliers, Jardins/bus RATP, terrasses)	4175 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Esplanade des Invalides
Rue Paul et Jean Lerolle
75007 PARIS

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°18'48"E Lat. 48°51'43"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Paris 7ème

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet concerne :

- le déménagement d'une déchetterie soumise à déclaration (25/01/1995, modifiée le 29/06/2006).
- le relogement des locaux DPE/DVD
- création d'espaces administratifs et ludo-pédagogique et restaurants sous dalle
- modification bâtiment existant (Aérogare)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit de la Métropole du Grand Paris approuvé le 04/12/2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé: esplanade des Invalides Monuments historiques (<500m): Hôtel du ministère des Affaires Etrangères (MH classé); Grand Palais (MH classé); Petit Palais (MH inscrit); Pont Alexandre III (MH classé); Pont de la Concorde (MH inscrit); Hôtel Besenval (MH inscrit); Hôtel de Noirmoutier (MH classé);... Hôtel des Invalides dans rayon >500m. Voir annexe 9 Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO (les berges de Seine)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Esplanade des Invalides en partie classée en B (probabilité importante de zones humides, mais caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser), cependant projet réalisé sous la dalle à l'exception de 2 réouvertures pour les trémies de 112m ² dans la pelouse urbaine à vocation paysagère reposant sur une dalle. Le prédiagnostic du BE Rainette réalisé en juin 2022 (annexe 14) a mis en évidence qu'aucune espèce patrimoniale ni végétation indicatrice de milieux humides n'était observée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN: - R111.3 - dissolution de gypse approuvé le 25/02/1977 - R111.3 - Anciennes carrières approuvé le 19/03/1991 PPRI de Paris prescrit le 08/03/2006, approuvé le 19/04/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Diagnostic pollution réalisé sur emplacement actuel de la DVD réalisé par HPC Envirotec en mars 2021. Les analyses ont mis en évidence la présence dans les sols de teneurs légères en hydrocarbures et d'éléments traces métalliques; et dans l'air sous la dalle du vide sanitaire des teneurs notables en Xylènes totaux. Une seconde campagne de prélèvement d'air va être réalisée couplée à des prélèvements d'air ambiant. En fonction des résultats complémentaires, une analyse de risques sanitaires pourra être menée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ensemble urbain à Paris par arrêté du 06/08/1975
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites Natura 2000 de Seine Saint Denis situés à plus de 7.6km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Esplanade des Invalides A moins d'1 km des sites inscrits: Partie des champs Elysées avec le cours de la Reine; ensemble des Jardins au 6-8-10-12-14-16 et 18 avenue Gabriel; cours Albert 1er; Voies de Paris situées dans le 7ème arrondissement; Champ de Mars

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblai provenant du futur escalier: 1600T Déblai provenant des trémies: 400T, réutilisation si possible sur site si concentrations en polluants compatibles avec usage futur Il est prévu de réaliser des analyses sur les terres à excaver afin de définir leur réutilisation ou les filières d'évacuation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prédiagnostic faune flore habitats de Rainette de Juin 2022 a mis en évidence des habitats portant des enjeux écologiques allant de moyen à nul. Les enjeux les plus élevés sont relatifs à la présence potentielle d'espèces à enjeux de l'avifaune (bâtiment) et de chiroptères (alignement d'arbres) En dehors de ces espèces potentielles, la zone d'étude ne porte pas d'enjeux faune flore. La zone d'étude comporte une partie comprise en sous-dalle qui ne comporte aucune faune ou flore. Ainsi, les travaux situés sous l'esplanade n'entraîneront aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La déchetterie actuelle va faire l'objet d'une cessation d'activité et la nouvelle d'une déclaration ICPE (2710-2). voir annexe 8 pour détail ICPE L'ensemble du territoire parisien est vulnérable au risque de TMD du fait de la multitude d'axes de transport (routier, ferré, fluvial et par les canalisations).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	--Risques liés au sous-sol: zone d'étude en dehors des zones d'anciennes carrières et des poches de gypse antéludien --Risque inondation:2 zones sur le site: - bleu clair et bleu foncé (niveau de submersion supérieur à 1m) - cotes des PHEC: 33.20m NGF Les projets AEROG'ART et Ville de Paris prennent en compte les dispositions du PPRI et s'y conforment (annexe 11)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La déchetterie future sera construite, équipée et exploitée de manière à éviter que son fonctionnement puisse être à l'origine de dangers ou d'inconvénients. Toutes dispositions seront prises pour éviter l'envol ou déversement de matériaux. Aucun déchet stocké au sol (annexe 8) L'étude pollution au niveau de l'emplacement actuel de la DVD a mis en évidence dans l'air sous la dalle du vide sanitaire des teneurs notables en toluènes totaux. Une campagne complémentaire va être réalisée. En fonction des résultats, une analyse de risques sanitaires va être réalisée.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Même trafic pour la DVD et DPE qu'actuellement. Pas de changement de capacité et d'horaire d'ouverture pour la déchetterie. La voirie est aménagée selon la fréquentation de pointe escomptée afin de ne pas perturber la circulation sur la voie publique attenante. La reprise et les évacuations des matériaux seront effectuées selon les modalités étudiées pour éviter tout risque d'accident pour les usagers ou personnels. Pour le projet AEROG'ART, il est prévu un accès logistique. Pas de trafic sur les allées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La déchetterie est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits aériens. L'enlèvement des déchets est réalisé les jours ouvrables de 8h à 20h. Les terrasses en saison et l'accès public sur la toiture de l'AEROG'ART (uniquement sur privatisation) peuvent générer du bruit. Néanmoins, ces zones ne se situent pas à proximité d'habitation et leur usage respectera la réglementation vis à vis du bruit en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Actuellement la déchetterie actuelle ne dégage aucune odeur. Les déchets verts sont interdits (annexe 8). Les prescriptions d'exploitation imposent en cas de dégagement d'odeur à les combattre immédiatement.</p> <p>Restaurant: les restaurants n'engendreront pas plus d'odeur que ceux présents actuellement sur le site</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La déchetterie est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de vibrations.</p> <p>Une étude de mesures vibratoires a été réalisée mettant en évidence que les vibrations générées par les activités ferroviaires (métro 8 et 13 +RER C) sont compatibles avec le futur usage des locaux: Espaces d'exposition avec œuvres sensibles aux vibrations, auditorium, salles immersives... (voir annexe 12)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Réouverture de trémies (réinterprétation des trémies historiques) pour ventilation, évacuation du public et éclairage naturel.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les nouvelles installations n'engendrent pas plus de rejet qu'actuellement</p> <p>Réouverture de trémies (réinterprétation des trémies historique) pour ventilation et désenfumage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Environ même quantité d'effluents qu'actuellement (disparition du gymnase et restaurant du ministère des Affaires étrangères)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La déchetterie ne produit pas de déchet mais c'est un lieu de stockage et de tri. Type de déchets acceptés: Déblais et gravats inertes; ferrailles; bois; encombrants; textile; verre; cartons; DEEE; piles; batterie; radiographies; néon; cartouches imprimantes (annexe 8).</p> <p>La dalle et le bâtiment AEROG'ART contiennent du plomb et de l'amiante. Des travaux de déplombage et de désamiantage seront réalisés au préalable. Les déchets seront évacués en filière agréés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à une mise en valeur et redécouverte de l'ancienne gare, oeuvre de J.LISCH, avec son bâtiment et ses espaces sous-dalle. Sollicitées par le groupement d'architectes D. Perrault et PA Gatier, avec l'appui du BE Grahal, dès le 22 mars 2021, l'ABF, l'inspectrice des sites et la représentante du DHAAP ont pris connaissance du site et ont approuvé le principe de réinterprétation des trémies qui existaient jusqu'à la seconde guerre mondiale. D'autres réunions de concertations ont été organisées le 15/06 et 19/07/22 avec l'ABF et l'inspectrice des sites (annexe 7).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des modifications sur les activités humaines en raison du relogement des services DPE/DVD et déplacement des occupants de l'espace sous dalle sur d'autres sites et de la mise en place d'activités nouvelles (exposition, espace ludo-pédagogique, restauration), utilisation de la moitié de la terrasse sur l'esplanade (soit 950m ²) pour des animations ou restauration 6 mois de l'année.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont été recherchés via le site de la DRIEAT IDF et celui de la MRAE IDF.

Il ressort de la recherche effectuée qu'un projet dont les incidences sont susceptibles d'être cumulées a fait l'objet d'un avis de l'AE en 2021: l'aménagement du site de la Tour Eiffel.

Au vu de la nature du projet et de la distance (1km), il n'est pas susceptible d'y avoir d'incidences cumulées entre ces deux projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour la DVD/DPE, la mutualisation des surfaces permettra de faire fonctionner les 2 services dans une emprise de 2300m² environ (au lieu de 2400m² actuellement). Ce réaménagement nécessite une nouvelle voirie en cul de sac qui sera créée à cette occasion et des aménagements temporaires pour le relogement des services seront réalisés durant les travaux.

La Direction Constructions Publiques et Architectures va mettre en place un déroulé des travaux permettant la continuité du service public (obligation de service de la brigade centre (DVD)) et le relogement éventuel des entités considérées.

La commission des sites, l'ABF et la DRAC ont été consultés en 2021 et 2022 (derniers rdv 15/06/22 et 19/07/2022 (annexe 7: support de présentation de cette dernière réunion)) et le dialogue va se poursuivre jusqu'à l'aboutissement de l'opération .

Un diagnostic complémentaire sur l'air ambiant va être réalisé afin de vérifier l'absence de risques sanitaires pour les futurs usagers.

Un diagnostic pollution de sol va être réalisé en lieu et place de la déchetterie actuelle.

Pour le risque inondation, des consignes sont déjà mises en place en fonction des hauteurs d'eau enregistrées au pont d'Austerlitz (mise en place de batardeaux et parpaing au niveau de la rue Fabert et de l'aérogare); Les projets AEROG'ART et ville de Paris prennent en compte les dispositions du PPRI et s'y conforment.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il apparaît que les sensibilités environnementales sont les suivantes: Patrimoine, PPRI et ICPE.

- Les MOA DCPA et EN INVALIDES travaillent avec la commission des sites , l'ABF et la DRAC et ce jusqu'à aboutissement du projet

- Les projets AEROG'ART et ville de Paris prennent en compte les dispositions du PPRI et s'y conforment.

- par ailleurs, le projet est cadré par la réglementation ICPE, ce qui garantit son instruction par les services compétents.

Compte tenu de ces différentes mesures, il nous paraît qu'une évaluation environnementale n'est pas jugée nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Présentation AÉROGARE ET ESPLANADE DES INVALIDES du 19 juillet 2022 à l'ABF et DRAC
Annexe 8 : Données complémentaires ICPE
Annexe 9: Plan des monuments historiques des alentours
Annexe 10: Diagnostic pollution HPC
Annexe 11: Contrôle des règles du PPRI_DCPA_EN INVALIDES
Annexe 12: Rapport mesures vibratoires
Annexe 13: Situation actuelle des volumes sous dalle
Annexe 14: Pré-diagnostic faune flore habitats

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 26 août 2022

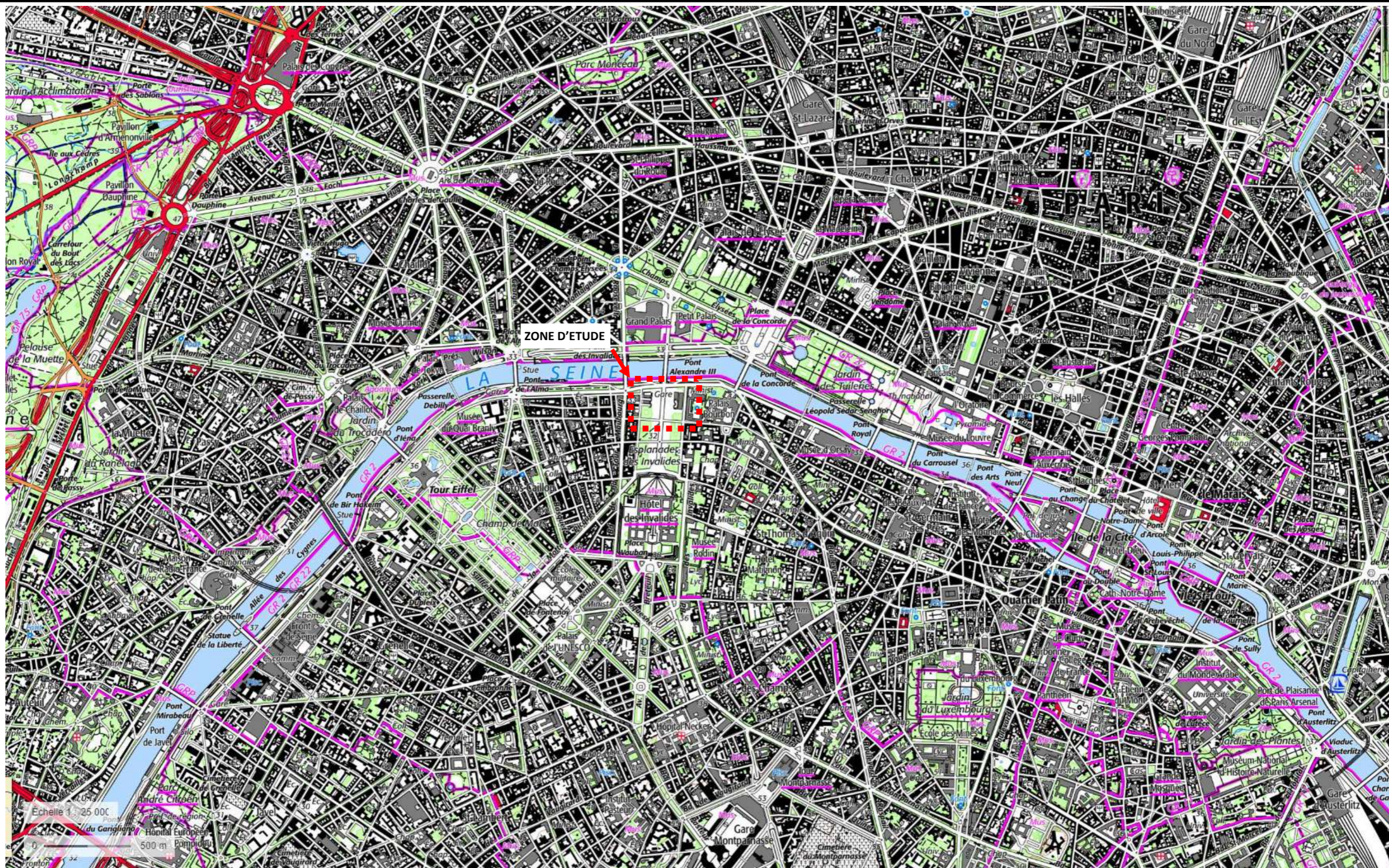
Signature

La Directrice Adjointe
Constructions Publiques et Architecture

Reine BENHAÏM

1. Direction: Right
Direction: Right and Left

Right Direction



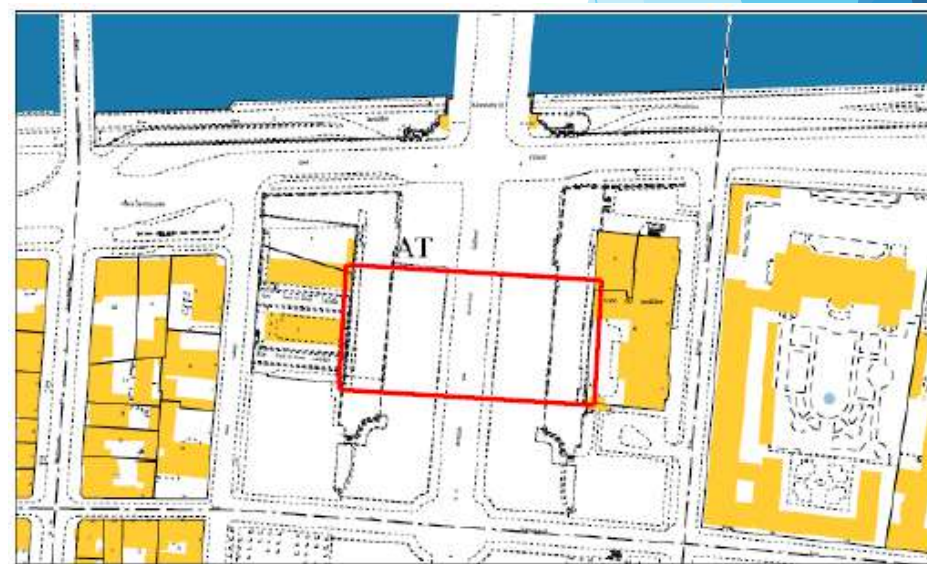
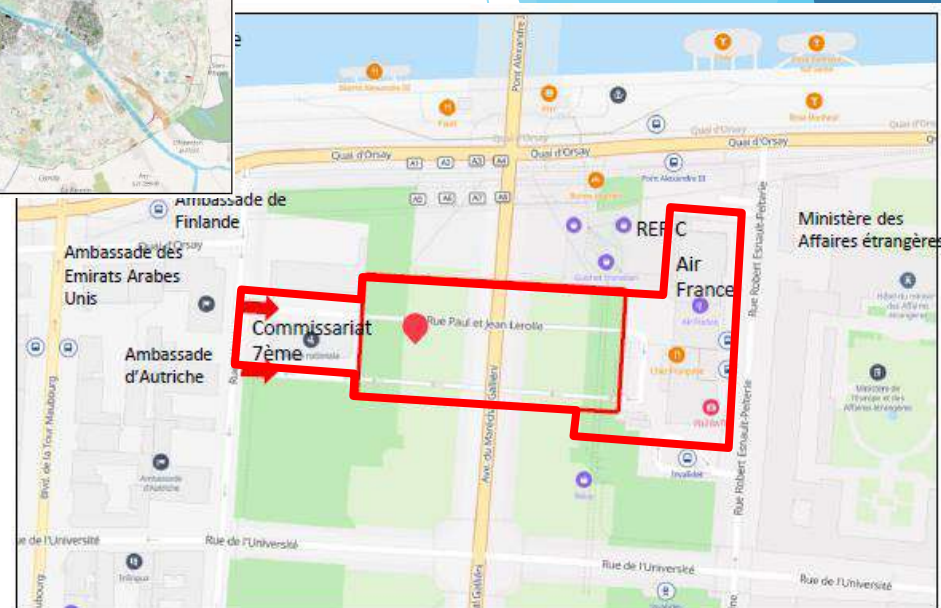
Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème

Annexe 2: Plan de situation	Echelle	1/25 000 ^{ème}		
	N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
	Date	26/07/22	Vérificateur	JMH

Localisation du site

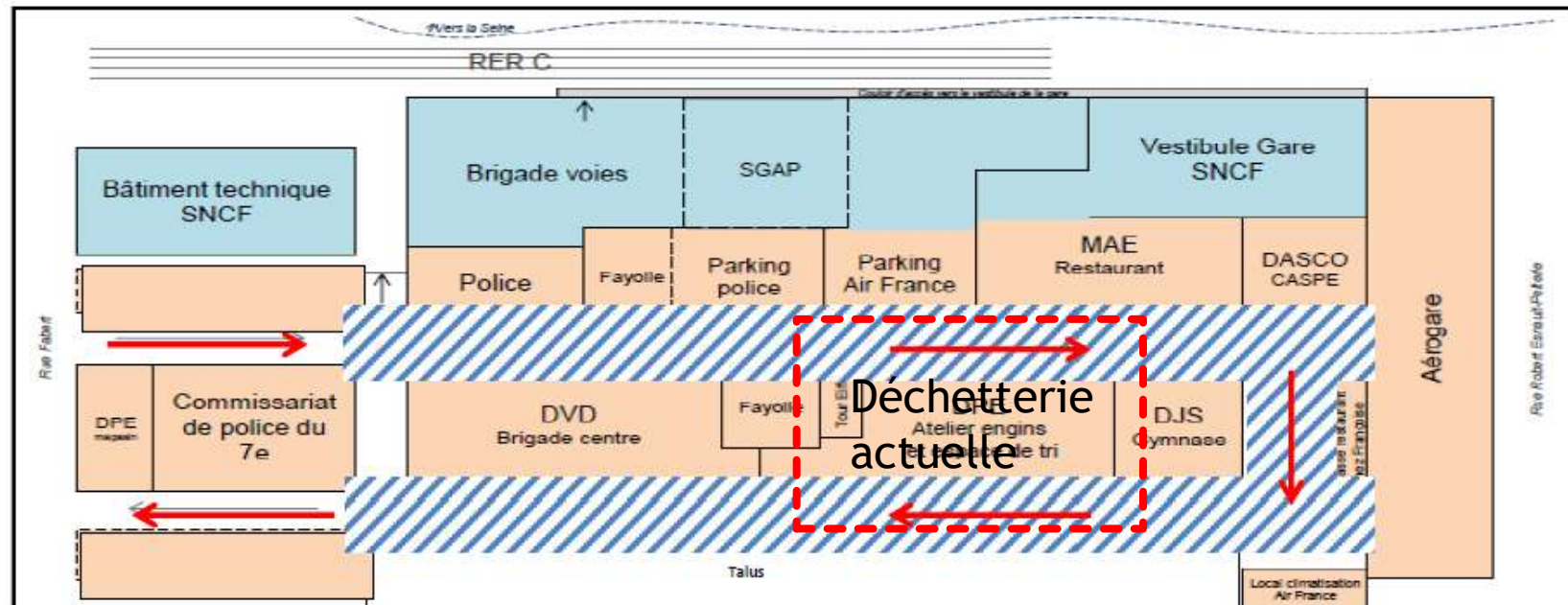


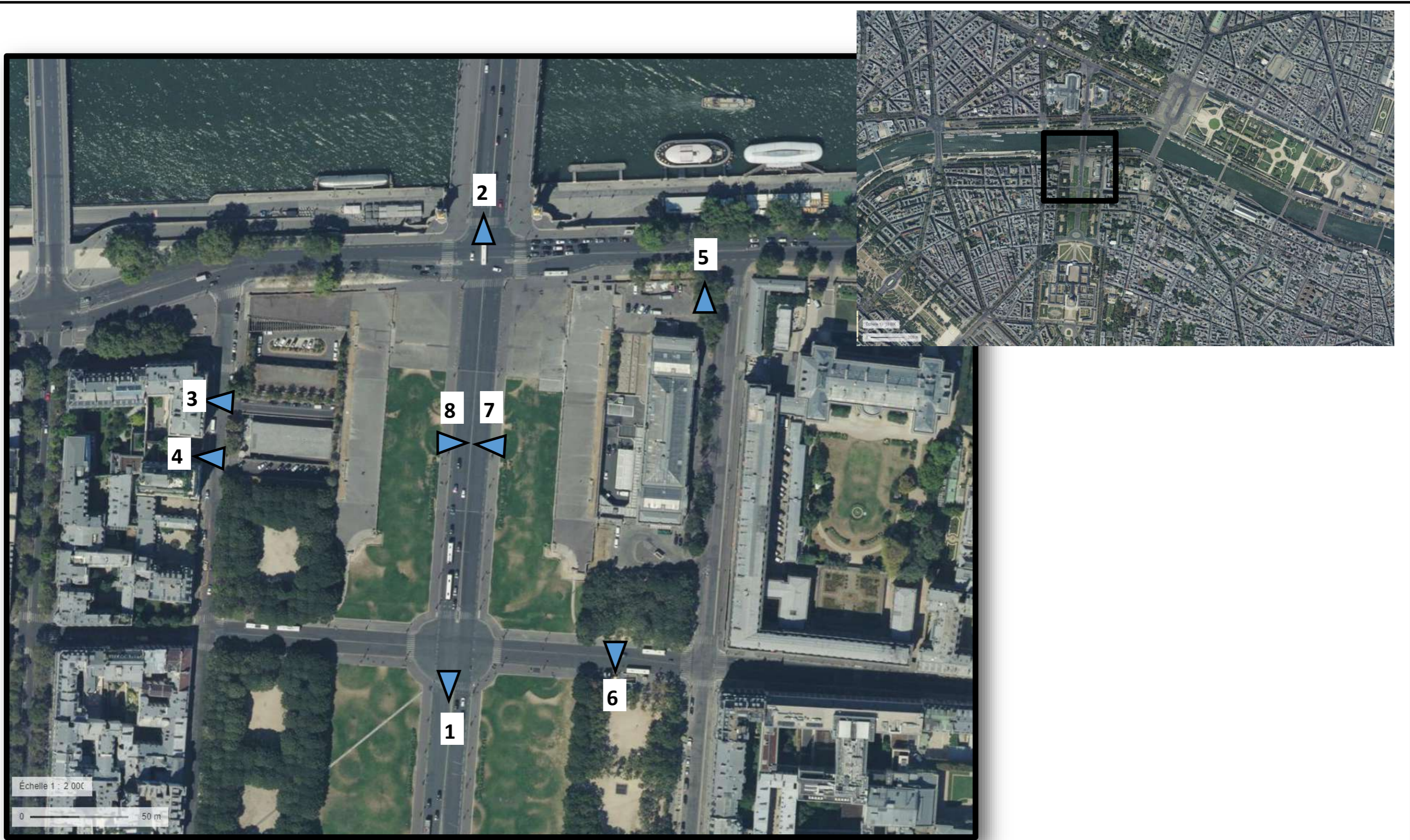
- ▶ Le site est situé dans le 7ème arrondissement de Paris. Il est bordé:
 - ▶ Au nord par le quai d'Orsay et la Seine (à 60 m)
 - ▶ À l'est par le rue Robert Esnault-Pelterie et les quartiers administratifs et parlementaires,
 - ▶ À l'ouest par le commissariat de police du 7ème , la rue Fabert, des ambassades (Autriche, Finlande, Emirats arabes unis)
 - ▶ Au sud par les espaces verts de l'esplanade des Invalides. Les rampes d'accès se situent aux 5 et 11, rue Fabert. Le site est desservi en sous-sol par la rue Paul et Jean Lerolle. Un escalier dans le bâtiment Air France permet de rejoindre cette rue en sous dalle à travers un patio.
- ▶ Projet concernant les espaces sous l'esplanade et bâtiment aérogare Air France
- ▶ Volume sous l'esplanade non cadastré à ce jour



Présentation du site actuel

- ▶ Le volume sous-dalle, gare souterraine, est partagé entre la Ville de Paris et la SNCF pour une surface de 18 000 m², tandis que le bâtiment de l'aérogare (ancienne gare) accueillant jusqu'en juillet 2022 le siège d'Air France.
- ▶ L'emprise SNCF n'est pas concernée par le projet.





Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème

Annexe 3: Localisation cartographique des prises de vues	Echelle	1/10 000 ^{ème}		
	N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
	Date	26/07/22	Vérificateur	JMH



1—Vue prise à l’intersection de la rue de l’Université et de l’Avenue du Maréchal Gallieni sur l’Esplanade des Invalides et bâtiment Air France au premier plan et en arrière plan le Pont Alexandre III et le Grand Palais (mars 2021)



2—Vue prise à l’intersection du Quai d’Orsay et de l’Avenue du Maréchal Gallieni sur l’Esplanade des Invalides et bâtiment Air France au premier plan et en arrière Hôtel des Invalides (mars 2021)



Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème				
Annexe 3: Localisation cartographique des prises de vues	Echelle	-		
	N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
	Date	26/07/22	Vérificateur	JMH



3—Vue prise à l’intersection de la rue Fabert et rue Paul et Jean Lerolle sur la rampe nord (juillet 2020)



4—Vue prise à l’intersection de la rue Fabert et rue Paul et Jean Lerolle sur la rampe sud (juillet 2020)



Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème				
Annexe 3: Localisation cartographique des prises de vues	Echelle	-		
	N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
	Date	26/07/22	Vérificateur	JMH



5—Vue prise à l'intersection du Quai d'Orsay et rue Robert Esnault-Pelterie sur le bâtiment Aérogare et ministère des Affaires Etrangères (mars 2021)



6—Vue prise de la rue de l'Université sur le bâtiment Aérogare (mars 2021)



Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème				
Annexe 3: Localisation cartographique des prises de vues	Echelle	-		
	N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
	Date	26/07/22	Vérificateur	JMH



7—Vue prise de l'avenue du Maréchal Gallieni sur le bâtiment Aérogare (mars2021)



8—Vue prise de l'avenue du Maréchal Gallieni en direction de la rue Fabert (mars 2021)



Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème				
Annexe 3: Localisation cartographique des prises de vues	Echelle	-		
	N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
	Date	26/07/22	Vérificateur	JMH



Locaux situés sous les rampes



Vue 1



Vue 2

Accès SNCF



Vue 3



Vue 4



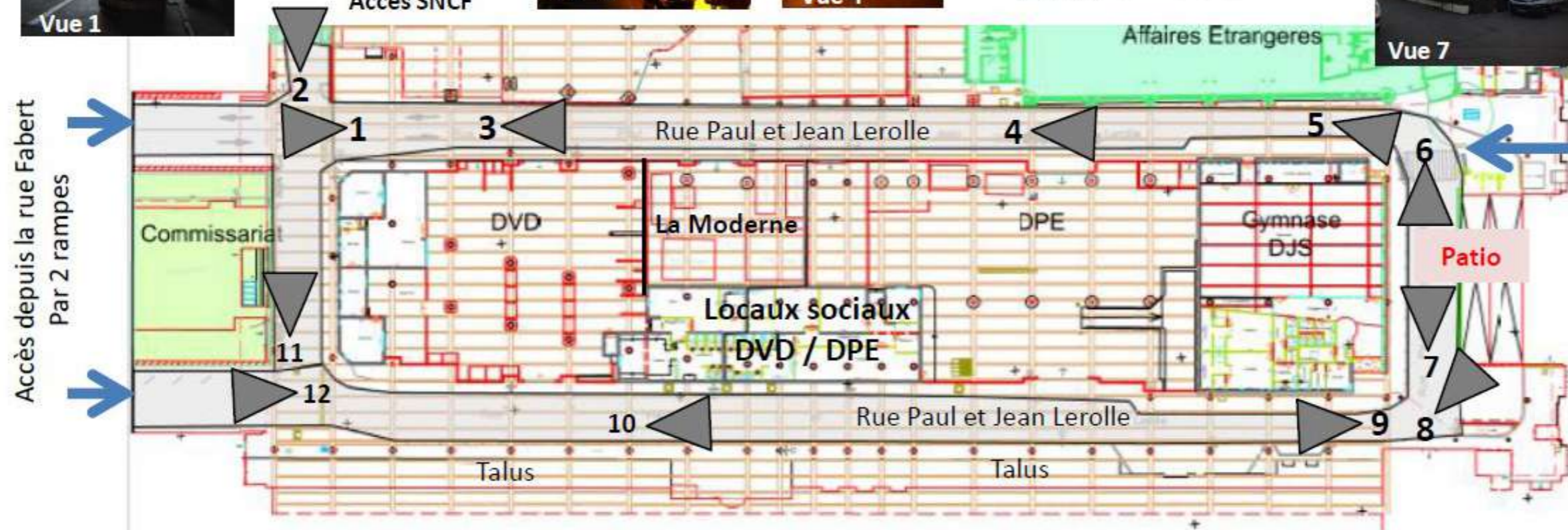
Vue 5



Vue 6



Vue 7



Vue 12



Vue 11



Vue 10



Vue 9



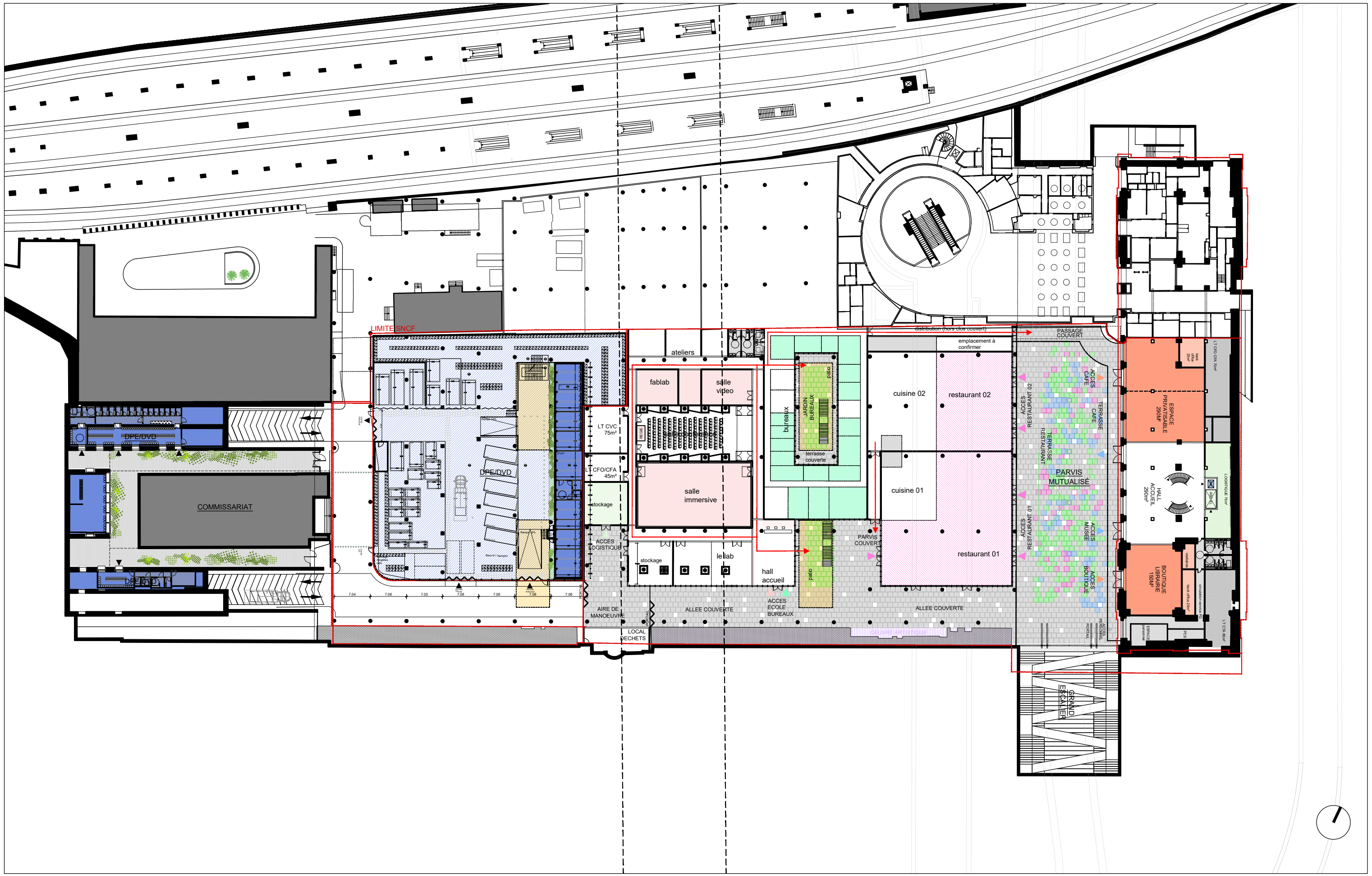
Vue 8



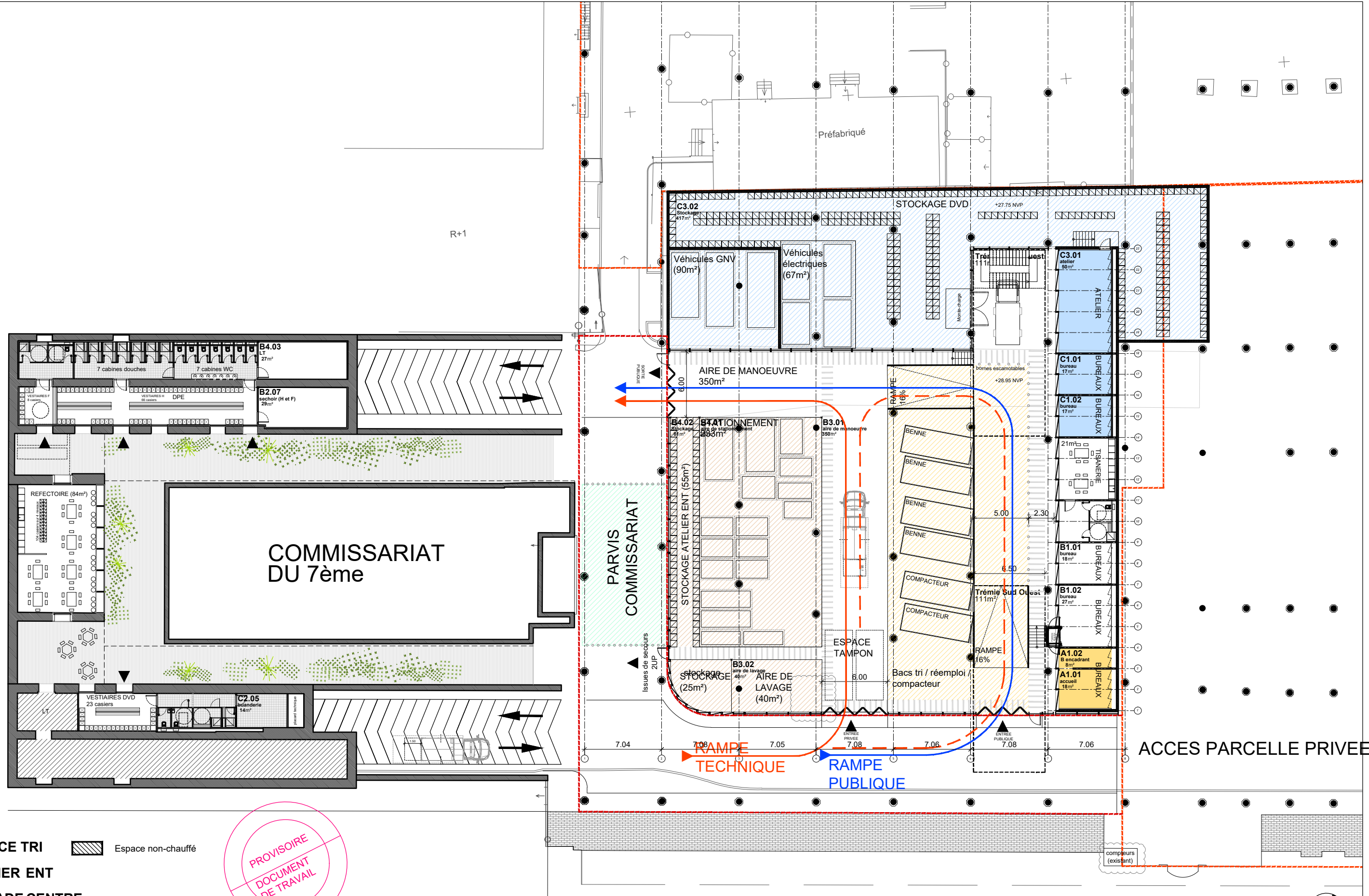
Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème

Annexe 3:
Localisation
cartographique
des prises de
vues

Echelle	-		
N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
Date	26/07/22	Vérificateur	JMH



ESQUISSE - FG
 AÉROGARE DES INVALIDES - PARIS VII



- LEGENDE**
- ESPACE TRI
 - Espace non-chauffé
 - ATELIER ENT
 - BRIGADE CENTRE

PROVISOIRE
 DOCUMENT
 DE TRAVAIL

AVP AVANT-PROJET
RELOGEMENT DES SERVICES DVD et DPE
 Sous l'esplanade des Invalides, Paris

— Pierre-Antoine
Gatier

—
Architecte en chef des Monuments Historiques

DPA
DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE

REINVENTER PARIS II **AÉROG'ART**

Espalade des Invalides

CARNET IMAGES

ESQUISSE

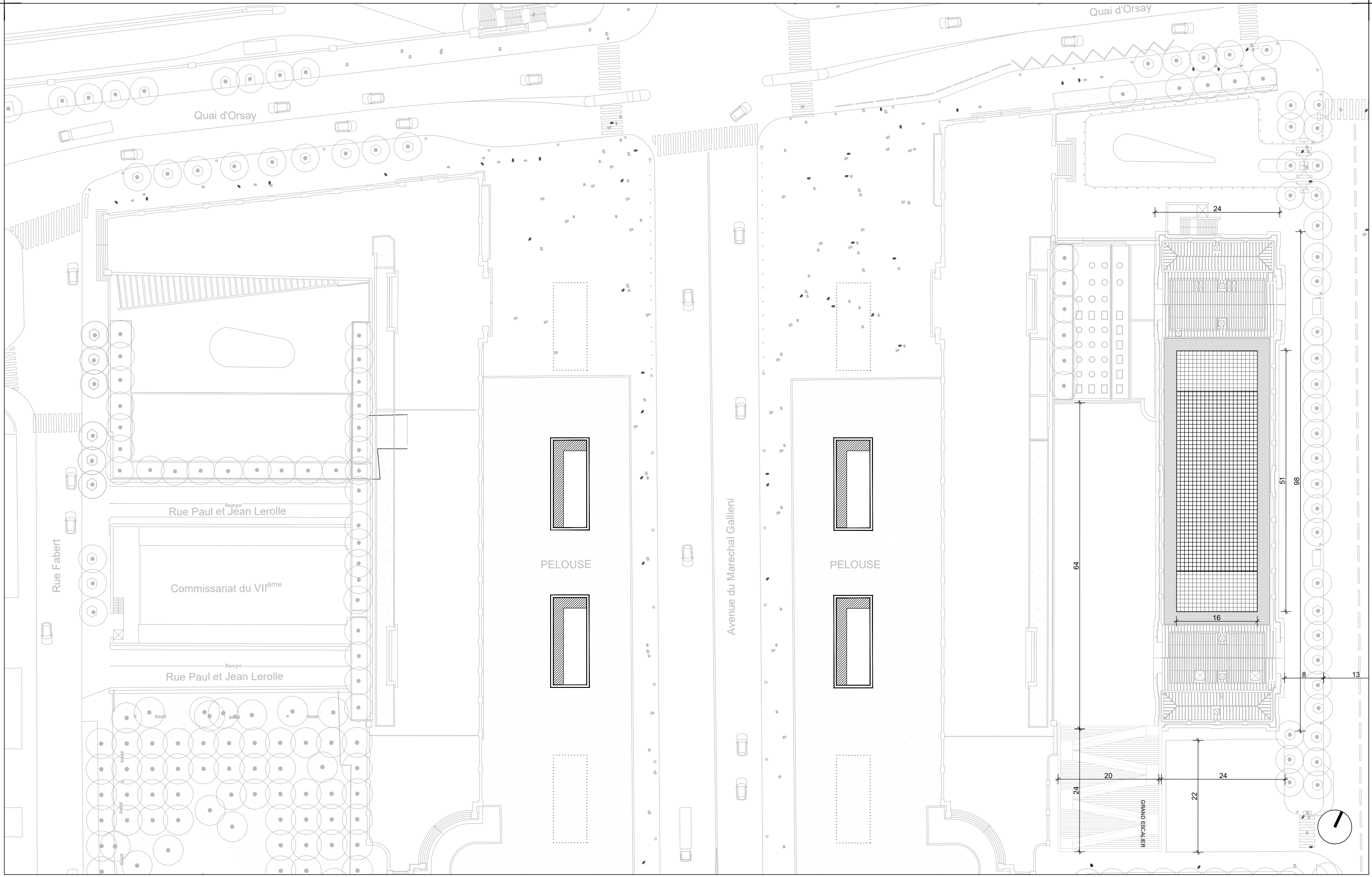
15 Juin 2022

EMERIGE

121, Avenue de Malakoff - 75016 PARIS, France

NEXITY

19, Rue de Vienne - 75008 PARIS, France



ESQUISSE
AÉROG'ART ESPLANADE DES INVALIDES
 PARIS VII

DPA
 DIRECTION PROJECTION ARCHITECTURE

Pierre-Antoine Gatier

EMERIGE
 121, Avenue de Malakoff - 75016 PARIS, France
NEXITY
 19, Rue de Vienne - 75008 PARIS, France

PLAN MASSE
 1/750^{ème}
 15 JUNI 2022



Les Surfaces sont exprimées en Surfaces Utiles Net et sont faites sur une base de plans schématiques en conséquence les surfaces indiquées dans le tableau sont données à titre indicatif.

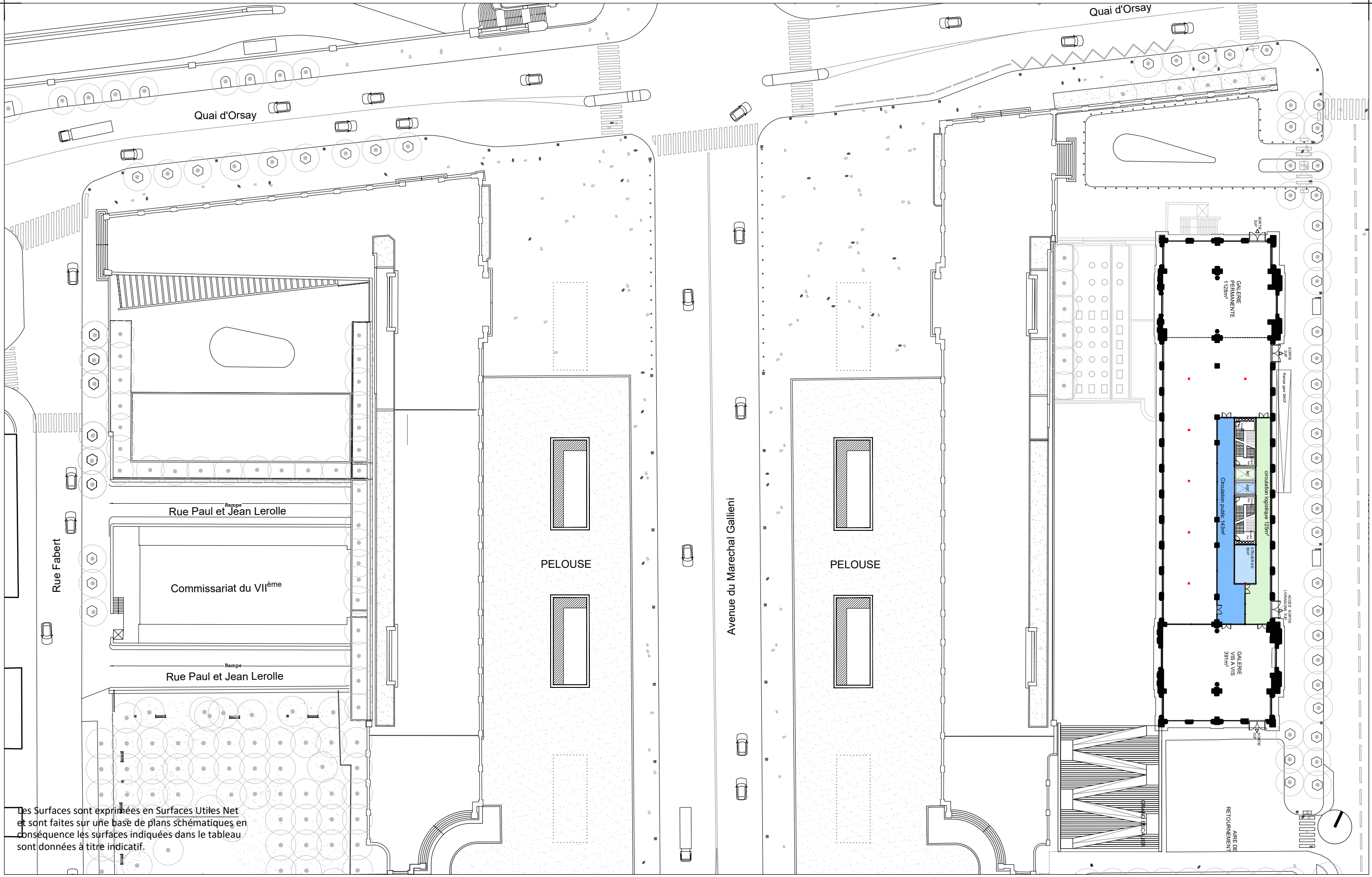
ESQUISSE
AÉROG'ART ESPLANADE DES INVALIDES
 PARIS VII

DPA
 DIRECTION PROJECTION ARCHITECTURE

Pierre-Antoine Gatier

EMERIGE
 121, Avenue de Malakoff - 75016 PARIS, France
NEXITY
 19, Rue de Vienne - 75008 PARIS, France

PLAN
N02 TOITURE ACCESSIBLE
 1/750^{ème}
 16 JUN 2022



Les Surfaces sont exprimées en Surfaces Utiles Net et sont faites sur une base de plans schématiques en conséquence les surfaces indiquées dans le tableau sont données à titre indicatif.

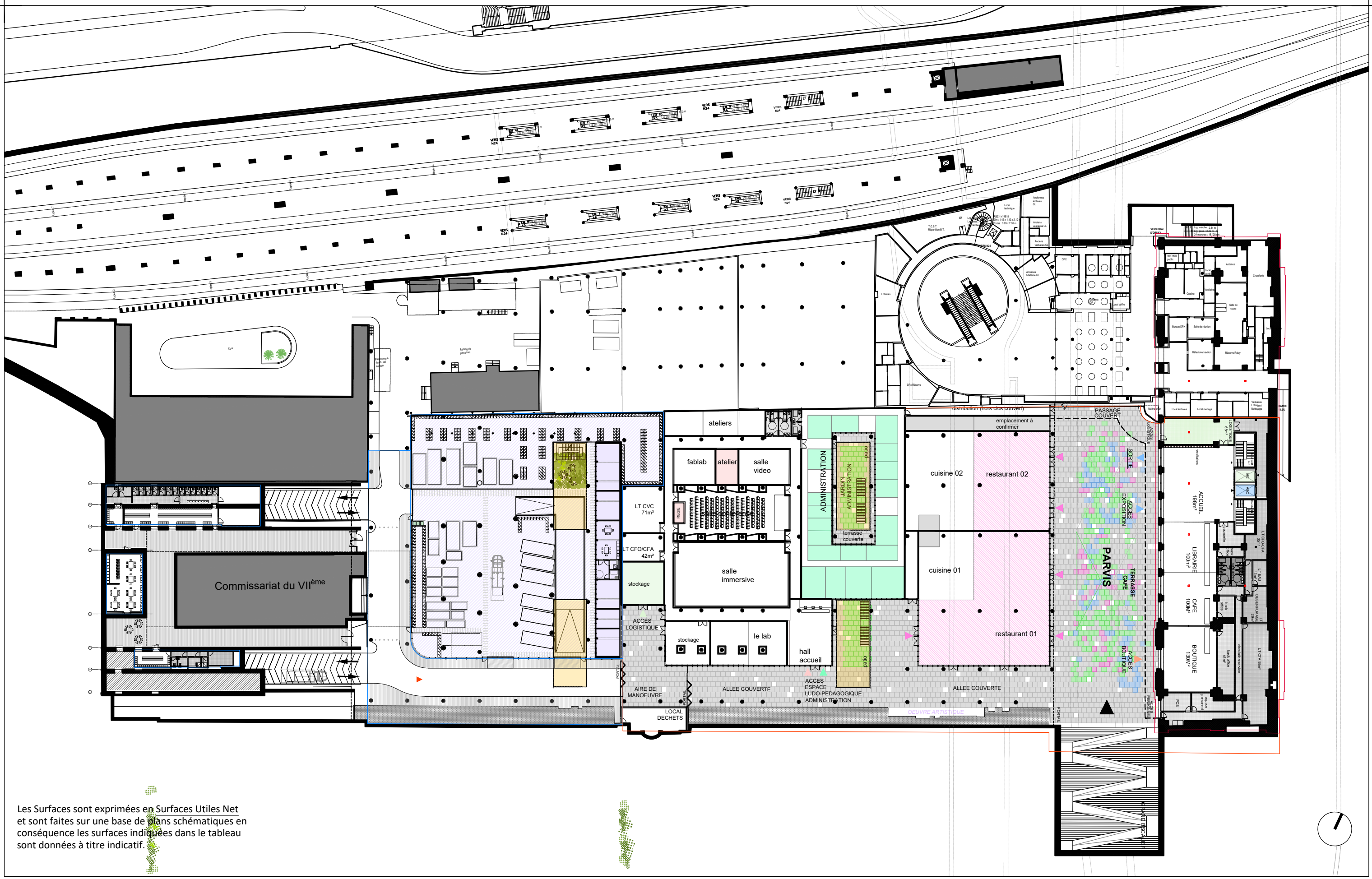
ESQUISSE
AÉROG'ART ESPLANADE DES INVALIDES
 PARIS VII

PLAN
 LE DESSUS REZ DE CHAUSSEE
 1/750^{ème}
 15 JUNI 2022

DPA
 DIRECTION PROJECTION ARCHITECTURE

Pierre-Antoine Gatiér

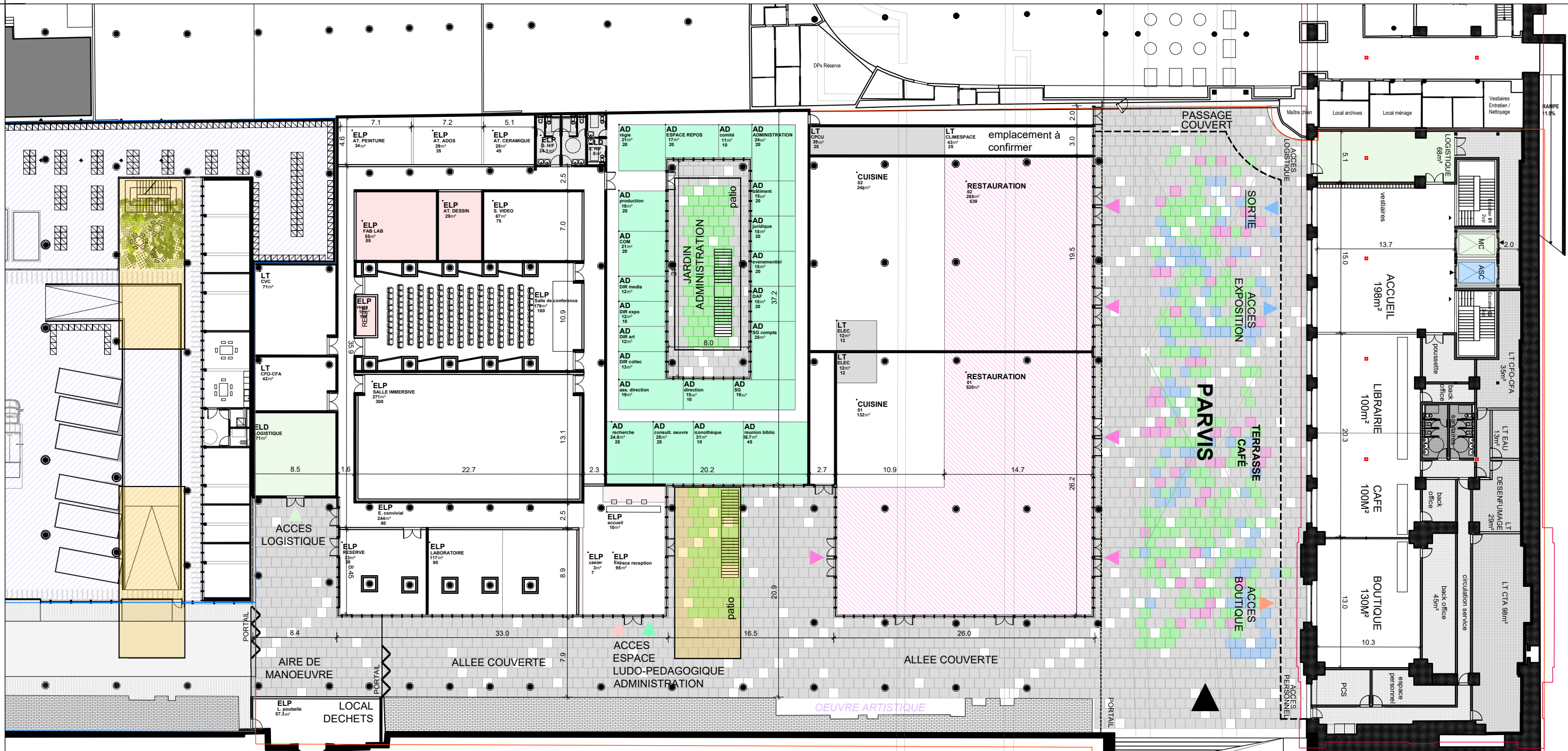
EMERIGE
 121, Avenue de Malakoff - 75016 PARIS, France
NEXITY
 19, Rue de Vienne - 75008 PARIS, France



Les Surfaces sont exprimées en Surfaces Utiles Net et sont faites sur une base de plans schématiques en conséquence les surfaces indiquées dans le tableau sont données à titre indicatif.

ESQUISSE
AÉROG'ART ESPLANADE DES INVALIDES
 PARIS VII

PLAN
 LE DESSOUS REZ DE PARVIS
 1/750^{ème}
 15 JUNI 2022



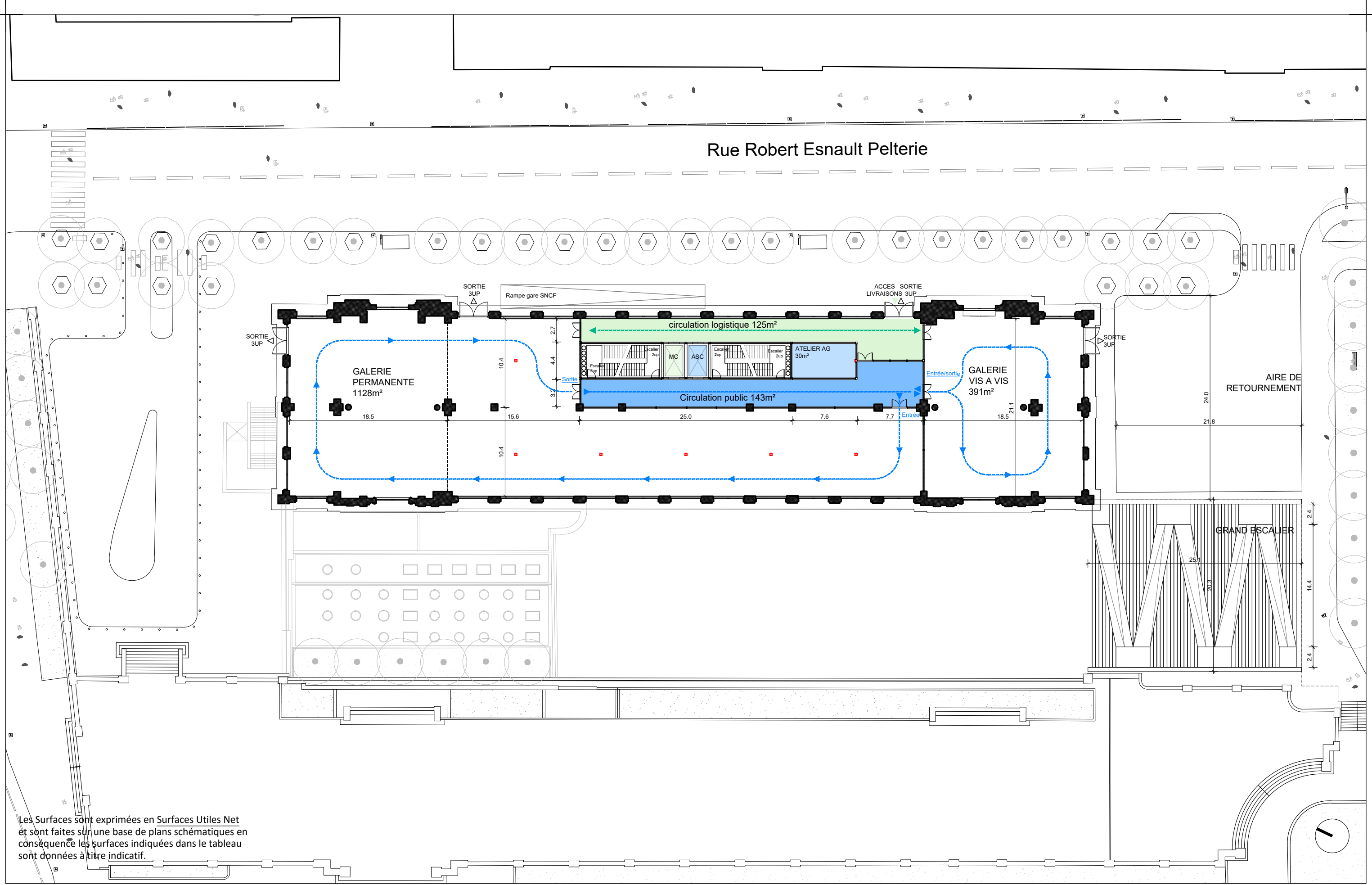
Les Surfaces sont exprimées en Surfaces Utiles Net et sont faites sur une base de plans schématiques en conséquence les surfaces indiquées dans le tableau sont données à titre indicatif.



Les surfaces sont exprimées en Surfaces Utiles Nettes et sont faites sur une base de plans schématiques. En conséquence les surfaces indiquées dans le tableau sont données à titre indicatif.

ESQUISSE
AÉROG'ART ESPLANADE DES INVALIDES
 PARIS VII

Rue Robert Esnault Pelterie



Les Surfaces sont exprimées en Surfaces Utiles Net
 et sont faites sur une base de plans schématiques en
 conséquence les surfaces indiquées dans le tableau
 sont données à titre indicatif.

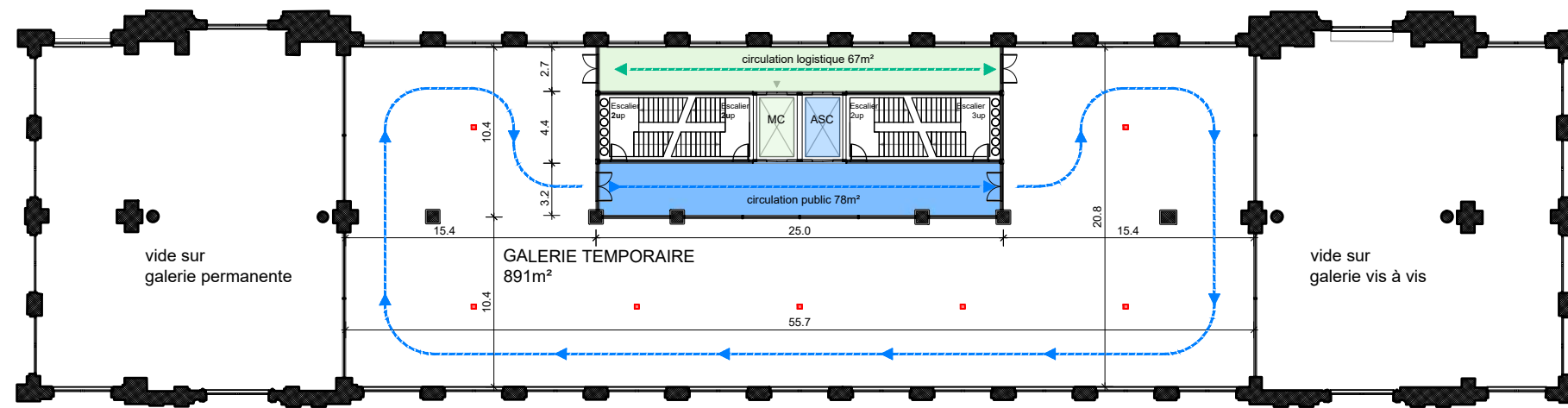
ESQUISSE
AÉROG'ART ESPLANADE DES INVALIDES
 PARIS VII

DPA
 DIRECTION PROJECTION ARCHITECTURE

Pierre-Antoine
Gatier

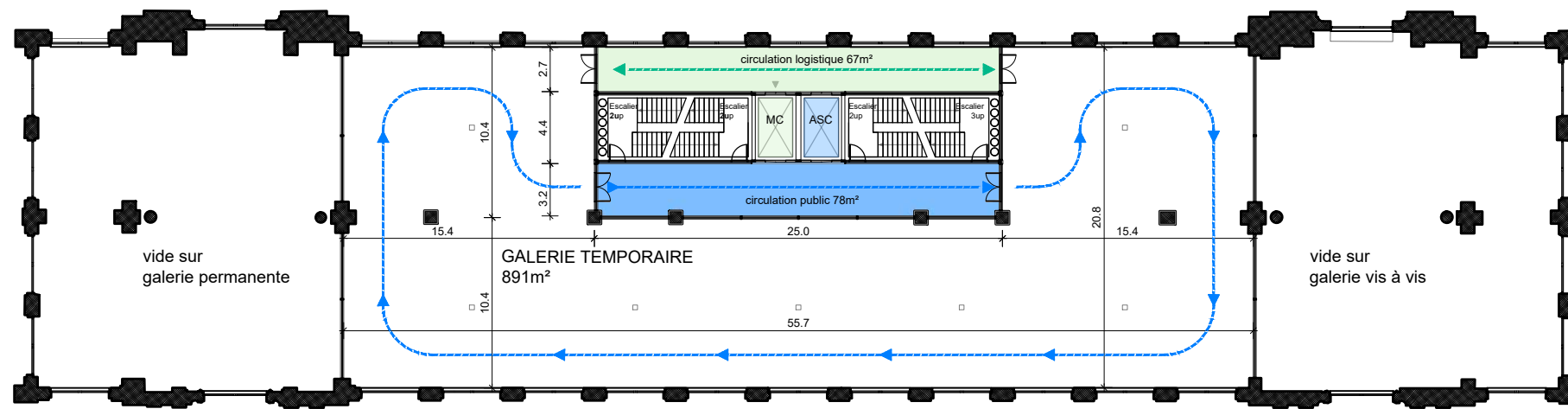
EMERIGE
 121, Avenue de Malakoff - 75016 PARIS, France
 NEXITY
 19, Rue de Vienne - 75008 PARIS, France

PLAN
 REZ DE CHAUSSEE
 1/400^{ème}
 15 JUNI 2022



Les Surfaces sont exprimées en Surfaces Utiles Net et sont faites sur une base de plans schématiques en conséquence les surfaces indiquées dans le tableau sont données à titre indicatif.

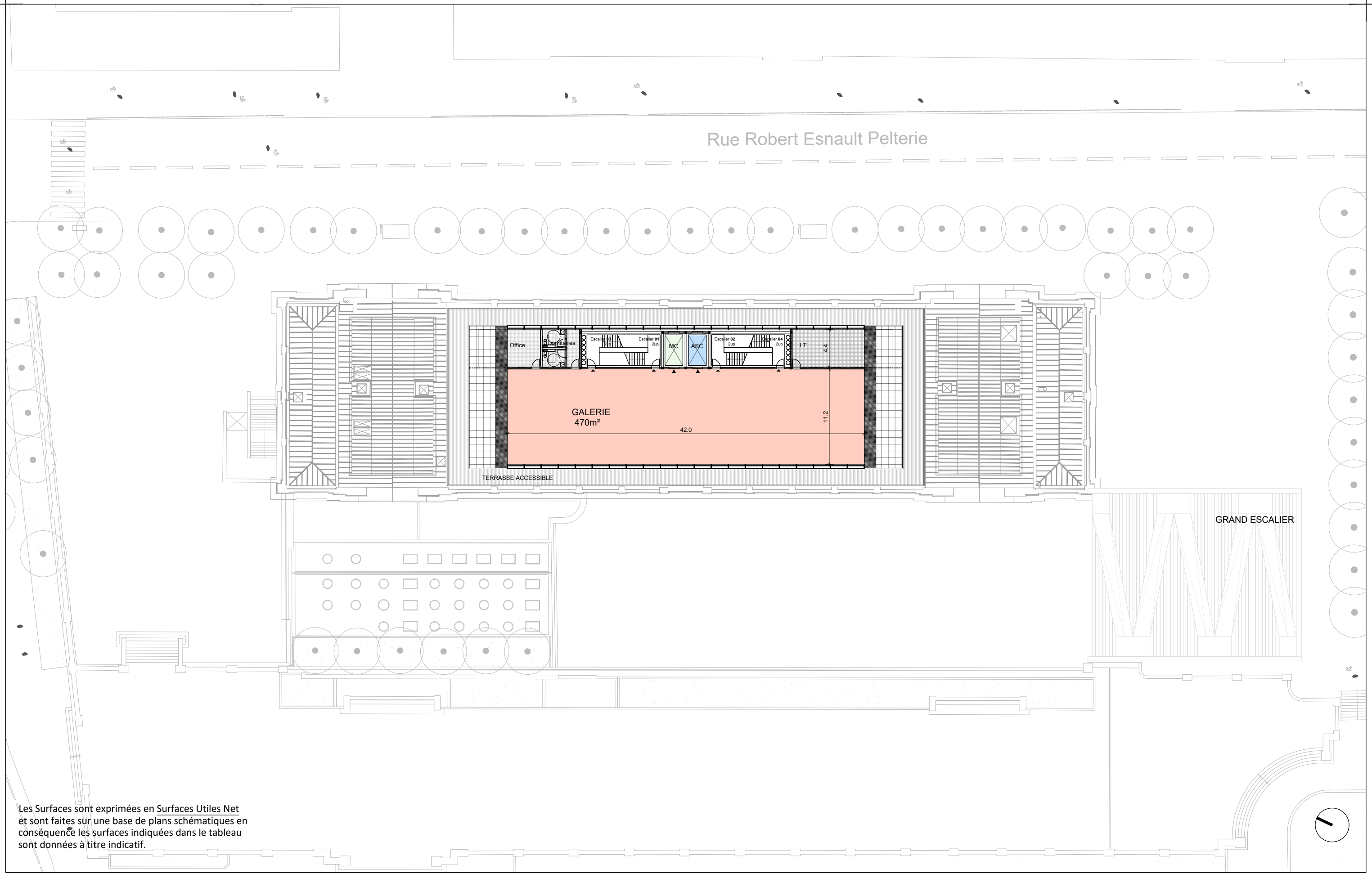




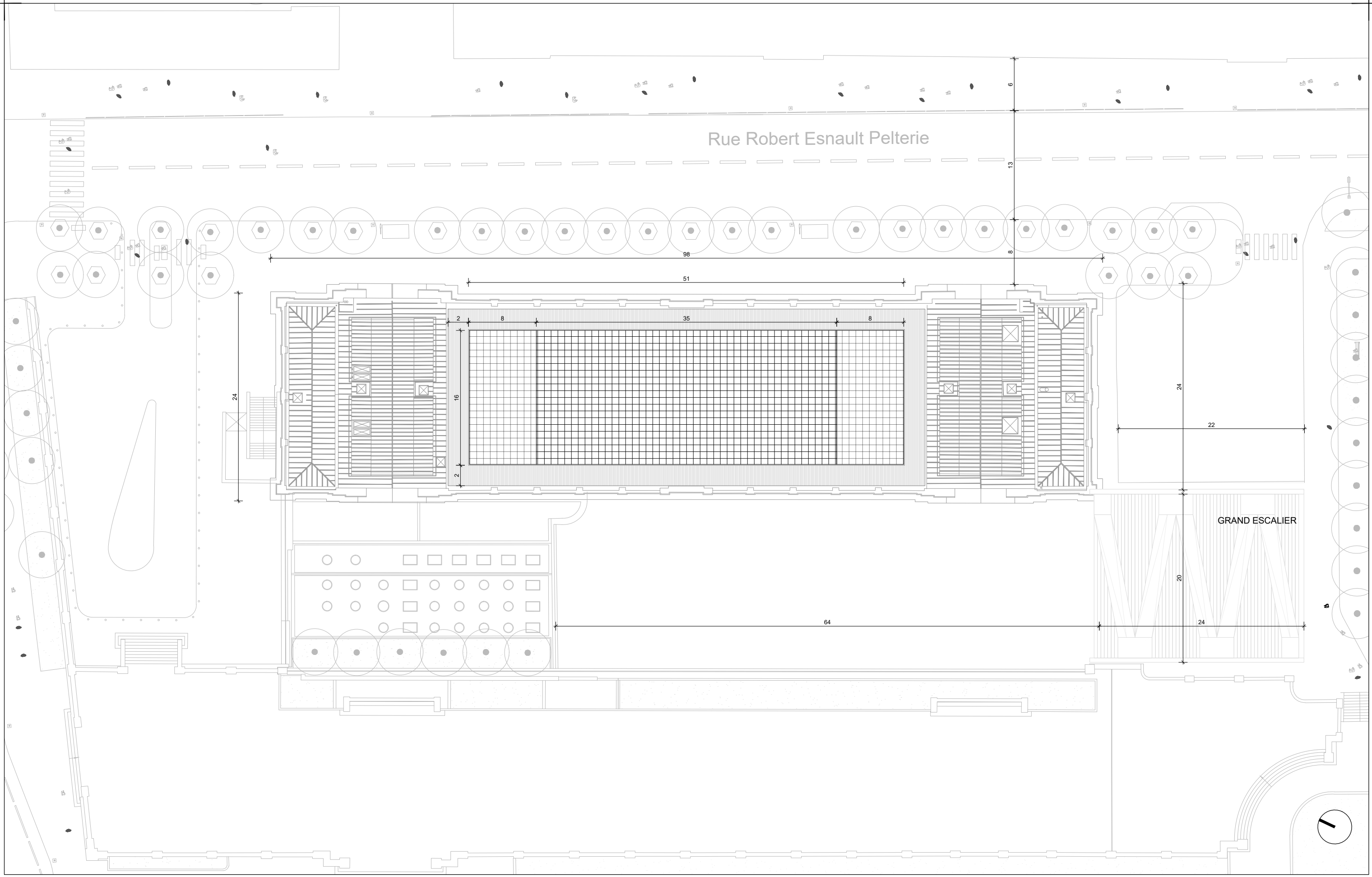
Les Surfaces sont exprimées en Surfaces Utiles Net et sont faites sur une base de plans schématiques en conséquence les surfaces indiquées dans le tableau sont données à titre indicatif.



Rue Robert Esnault Pelterie



Les Surfaces sont exprimées en Surfaces Utiles Net
 et sont faites sur une base de plans schématiques en
 conséquence les surfaces indiquées dans le tableau
 sont données à titre indicatif.



Rue Robert Esnault Pelterie

GRAND ESCALIER

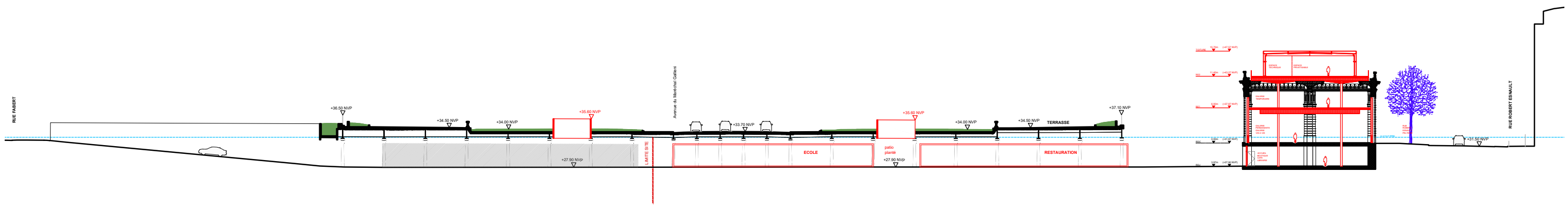
ESQUISSE
AÉROG'ART ESPLANADE DES INVALIDES
 PARIS VII

DPA
DESIGN PRACTICE ARCHITECTURE

Pierre-Antoine Gatier

EMERIGE
 121, Avenue de Malakoff - 75016 PARIS, France
NEXITY
 19, Rue de Vienne - 75008 PARIS, France

PLAN TOITURE
 1/400^{ème}
 15 JUN 2022



Légende:

Projet

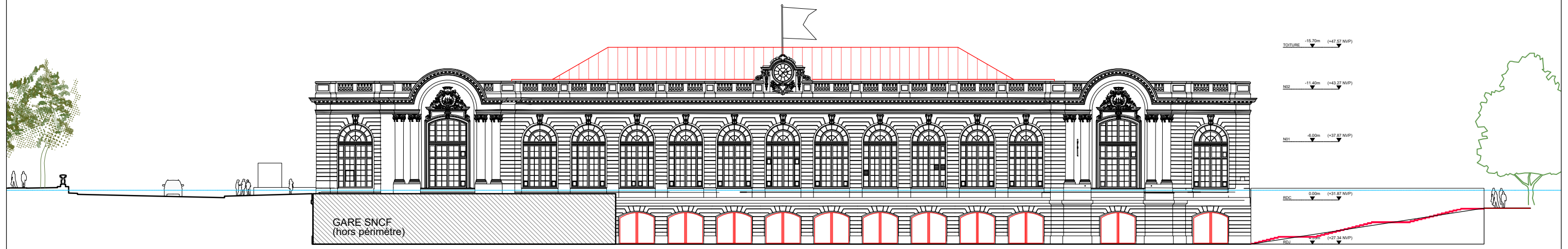
DPA
DIPLOME D'ARCHITECTURE

**Pierre-Antoine
Gatier**

EMERIGE
121, Avenue de Malakoff - 75016 PARIS, France
NEXITY
19, Rue de Vienne - 75008 PARIS, France

ESQUISSE
**AÉROG'ART ESPLANADE DES INVALIDES
PARIS VII**

**COUPE GENERALE
AA PROJET**
1/750⁰⁰⁰
15 JUNI 2022



Légende:

 **Projet**



Échelle 1 : 5 000

0 100 m

Prise de vue: 03/08/2018



Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème

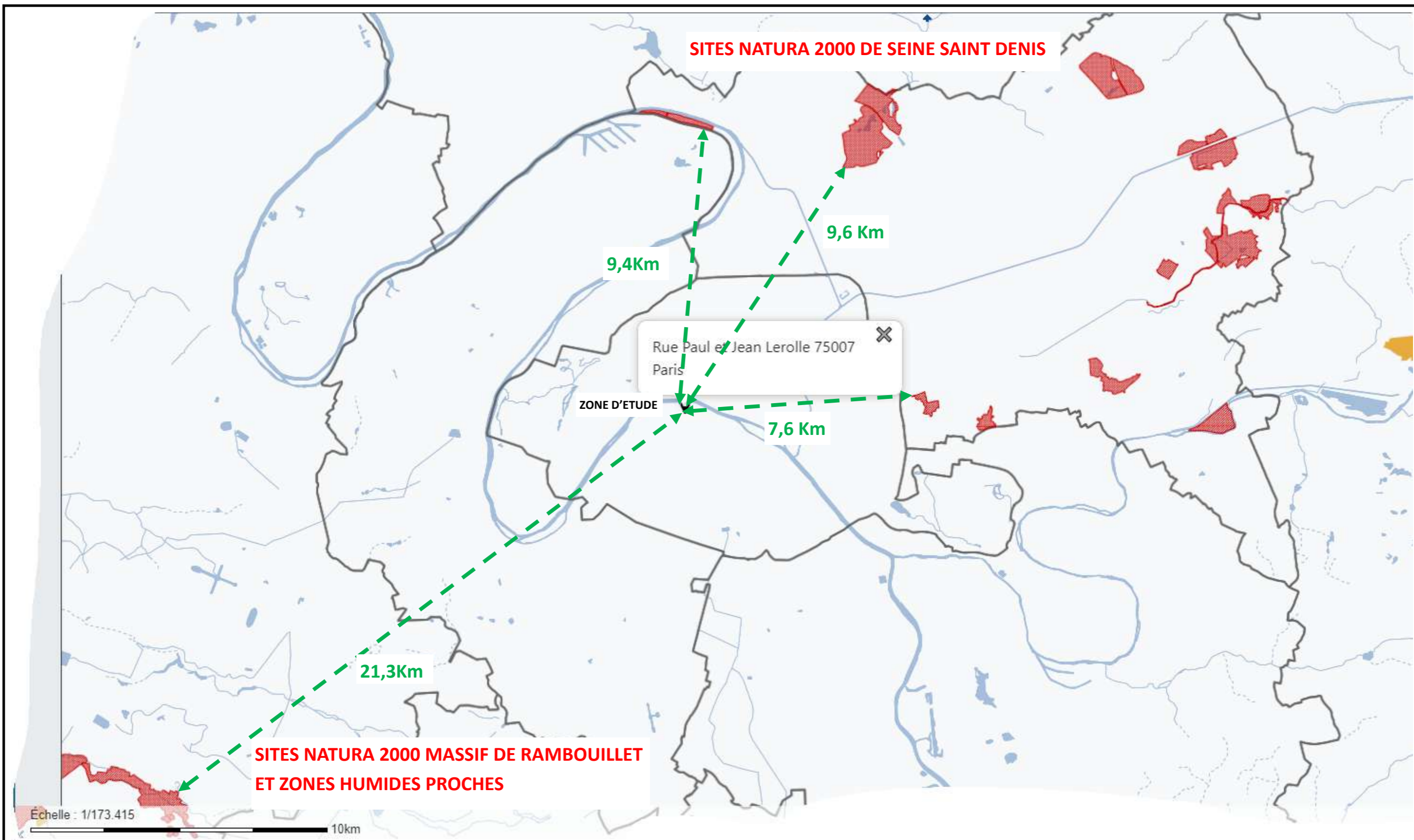
Annexe 5: Plan des abords

Echelle	1/5 000 ^{ème}		
N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
Date	26/07/22	Vérificateur	JMH



Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème

Annexe 5 bis: Plan des abords	Echelle	1/5 000 ^{ème}		
	N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
	Date	26/07/22	Vérificateur	JMH



SITES NATURA 2000 DE SEINE SAINT DENIS

Rue Paul et Jean Lerolle 75007
Paris

ZONE D'ETUDE

9,4Km

9,6 Km

7,6 Km

21,3Km

**SITES NATURA 2000 MASSIF DE RAMBOUILLET
ET ZONES HUMIDES PROCHES**

Échelle : 1/173.415

10km



Projet ancienne gare des Invalides à Paris 7ème				
Annexe 6: Projet au regard des sites NATURA 2000 les plus proches	Echelle	1/175 000 ^{ème}		
	N° affaire	L2022.01.22.TR	Dessinateur	CG
	Date	26/07/22	Vérificateur	JMH